**REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

Le groupe XXXX, en pleine croissance et dans sa démarche de développement, vous invite par la présente consultation à soumettre votre proposition pour le XXXXX, et notamment différentes fournitures XXXX (le groupe possède actuellement près de **XXXX**).

Les points suivants sont notamment évalués : la disponibilité, la compétitivité des prix, le niveau de service, la capacité du fournisseur à proposer des solutions alternatives et la santé financière. La répartition du marché sera basée sur la meilleure offre globale.

Les propositions des fournisseurs serviront de base pour tout accord et représentent une proposition ferme et contractuelle de fournir le produit attendu par le groupe XXXX.

Nous vous prions de mettre en avant vos capacités à proposer des solutions de reporting et de mesure de la performance, adaptés aux objectifs du groupe XXXX (livraison à temps, stocks…).

***Déroulement de l’appel d’offres Matériel Incendie :***

|  |  |
| --- | --- |
| **Lancement de l’appel d’offres** | **12/02/2015** |
| **Fermeture de l’appel d’offres** | **04/03/2015** |
| Analyse des propositions et ajustements conduisant à la sélection fournisseur - Shortlist | **12/03/2015** |
| **Négociation et contractualisation** | **Du 13/03/2015 au 25/03/2015** |
| Attribution du marché | **28/03/2015** |

Le groupe XXXX se réserve le droit d’interrompre le processus de l’appel d’offres à tout moment si les fournisseurs ne respectent pas leurs engagements.

**CONFIDENTIALITE**

Aucune information propre au fournisseur ne sera divulguée aux autres candidats. Toute information relative au groupe XXXX obtenue par le fournisseur dans le cadre de cet appel d’offres XXXX est confidentielle et ne peut être divulguée ou utilisée par le fournisseur, hormis celles autorisées par le groupe XXXX. Si le fournisseur désire communiquer ou utiliser une information relative au groupe à une tierce partie dans le cadre de sa réponse au présent appel d’offres, le fournisseur doit d’abord obtenir une autorisation écrite du groupe XXXX.

**MODALITES DE L’APPEL D’OFFRES**

La diffusion de cette consultation n’engage en rien le groupe XXXX à acheter les matériels concernés. Le groupe XXXX se réserve le droit de rejeter certaines ou toutes les propositions, en tout ou partie, même dans le cas où elles contiendraient toutes les conditions requises. Le groupe XXXX se réserve en outre le droit d’analyser toutes les propositions en détail, et d’attribuer, dans l’exercice de sa discrétion raisonnable, les contrats aux fournisseurs jugés pour son bon intérêt. Le groupe XXXX peut entrer en négociation avec plusieurs fournisseurs simultanément.

**REPONSES FOURNISSEURS**

Les propositions des fournisseurs devront contenir leurs coordonnées complètes (raison sociale, adresse postale, coordonnées téléphoniques et électroniques).

Les propositions devront être validées par la signature d’un représentant de l’entreprise accrédité, et devront être datées.

Une proposition soumise au travers d’un partenaire, un sous-traitant ou une joint-venture devra inclure la liste complète des noms des partenaires, vendeurs ou joint-ventures. Les noms de chaque signataire devront être dactylographiés ou clairement écrits sous chaque signature.

Tout document transmis au groupe XXXX doit être fourni sous format exploitable comme ppt, doc, xls,… (Aucun PDF ne sera accepté hormis les documents scannés).

**IMPLEMENTATION DU CONTRAT**

Toute proposition, information ou réponse soumise par un fournisseur sera incorporée dans le contrat final entre le groupe XXXX et le fournisseur concerné. Aucune information qui ne pourrait être intégrée au contrat final ne devra être soumise.

**UTILISATION DU NOM XXXX**

Le fournisseur ne devra en aucun cas utiliser le nom de XXXX ou y faire référence dans ses publications et autres campagnes promotionnelles ou messages sans un accord écrit au préalable du groupe XXXX.

**VALIDITE DES OFFRES**

Toute proposition transmise dans le cadre de l’appel d’offres XXXX constitue une offre ferme et valide, et devra rester ouverte et irrévocable pour une durée de douze (12) mois à compter de la date de transmission au groupe XXXX.